

Maisons-Alfort, le 15 janvier 2019

NOTE AUX REDACTIONS

Décision du tribunal administratif de Lyon relative à l'annulation de l'autorisation de mise sur le marché du ROUNDUP PRO 360

L'Anses a pris connaissance ce jour de la décision du tribunal administratif de Lyon relative à l'annulation de l'autorisation de mise sur le marché du ROUNDUP PRO 360 et l'examinera avec attention.

La décision étant à effet immédiat, l'autorisation de mise sur le marché du ROUNDUP PRO 360 est annulée. En conséquence la vente, la distribution et l'utilisation du ROUNDUP PRO 360 sont interdites à compter de ce jour.